RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-98876

Département(s) de publication : **87**
Annonce n° **25-98876**
Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil Départemental Haute-Vienne
Correspondant : Monsieur le Président
Adresse : 11 rue François Chenieux, 87000 Limoges
Coordonnées :

Téléphone : 0555451010
Courriel : marches-demat@haute-vienne.fr
Adresse internet : http://cg87.e-marchespublics.com

Adresse internet du profil d'acheteur : https://cg87.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_11918_1113611.html

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Confortement de talus - Coussac-Bonneval - RD 901

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne le confortement d'un talus - Coussac-Bonneval - RD 901. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. le délai maximum d'exécution est fixé à 6 semaines.
Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur ressources propres

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

Commentaire sur les justifications : Les pièces de la candidature sont détaillées au Règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations jugé sur la base du DQE : 60%
- Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique : 30%
- Délai d'exécution jugé sur la base du délai fourni à l'acte d'engagement : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 22/09/2025 à 12:00
Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : La visite sur site n'est pas obligatoire, toutefois, les candidats souhaitant effectuer une visite du site peuvent s'y rendre seul ou en prenant rendez-vous au préalable avec l'équipe technique de l'antenne de Nexon (2, avenue Garibaldi 87800 NEXON, Tel: 05 55 58 10 58). Aucun renseignement complémentaire à ce dossier de consultation ne sera donné lors de la visite, chaque candidat devra poser ses questions par voie électroniques, sur son profil d'acheteur, à l'adresse URL suivante : https://cg87.e-marchespublics.com. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Rappel : en cas de doute sur une exigence du dossier de consultation, le candidat à un marché public est tenu d'interpeler l'acheteur dans les plus brefs délais. Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal administratif de Limoges 2, Cours Bugeaud 87000 LIMOGES 9.3. Voies de recours Référé précontractuel : délai de 7 jours à compter de l'envoi de la décision de rejet du pouvoir adjudicateur aux candidats écartés et préalablement à la signature du contrat. Référé contractuel : délai de 6 mois à compter du lendemain de la date de signature du marché. Recours en annulation : délai de 2 mois à compter de la réception de la décision du pouvoir adjudicateur pour introduire un recours.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/09/2025